



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-quatrième session**

Copenhague, 6–9 septembre 2004

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC54/Inf.Doc./2 Corr.2
5 septembre 2004
41782
ORIGINAL : ANGLAIS

Mise en œuvre de la Stratégie de pays du Bureau régional

Rectificatif

Le texte des pages 15 à 18 du document EUR/RC54/Inf.Doc./2 est remplacé par le texte joint.

Arménie

Domaines prioritaires de collaboration pendant les périodes biennales 2002–2003 et 2004–2005

2002–2003	2004–2005
1. Politique de santé	1. Politique de santé, amélioration de la capacité de gestion du ministère de la Santé
2. Système d'information sanitaire	2. Systèmes de santé, l'accent étant placé sur le financement de la santé et le renforcement des soins primaires et de la médecine de famille
3. Santé mentale	3. Ressources humaines pour l'amélioration de la santé, y compris en matière d'autorisation
4. Sécurité des produits sanguins	4. Politiques et stratégies de promotion de la santé, l'accent étant placé sur la réduction des risques environnementaux menaçant les enfants et la promotion de la santé sur le lieu de travail
5. Lutte antitabac	5. Lutte antitabac
6. Paludisme	6. Système d'information sanitaire, y compris la surveillance des maladies transmissibles
7. Offre de services de santé	7. Santé maternelle et infantile
8. Surveillance des maladies transmissibles	8. Paludisme
9. Environnement et santé	9. Tuberculose
10. Santé maternelle et infantile	10. IST/VIH/sida (non financé)
11. Hygiène de la reproduction et développement du dépistage des cancers génitaux	11. Développement de la vaccination et de la mise au point de vaccins (non financé)
12. Tuberculose	12. Préparation aux situations d'urgence (non financé)
13. VIH/sida et infections sexuellement transmissibles (IST)	
14. Programme élargi de vaccination (PEV)	
15. Promotion de modes de vie favorables à la santé	

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a réalisé pour le pays, sur la base de données scientifiques, une évaluation des besoins qui a formé la base de l'accord de collaboration biennal pour 2004–2005.

Principaux résultats obtenus en 2002–2003 avec le soutien de l'OMS

- La stratégie relative à la restructuration de l'Inspection d'État d'hygiène et de santé et de surveillance épidémiologique a été élaborée et approuvée par le ministère de la Santé.
- La stratégie DOTS de lutte contre la tuberculose a continué d'être mise en œuvre dans le secteur civil (depuis 1995). La tendance épidémiologique, cependant, est inquiétante : la transmission de la tuberculose s'intensifie du fait d'un contrôle insuffisant au niveau régional, de l'apparition de souches multirésistantes et d'une augmentation de l'incidence de l'infection à VIH/sida.
- Élaboration et adoption par le gouvernement, dans le cadre de sa stratégie de réduction de la pauvreté, d'une stratégie nationale de protection de la santé maternelle et infantile. Pour assurer la mise en œuvre de cette politique, le gouvernement a approuvé un plan-cadre de dépenses publiques à moyen terme 2004–2006.
- Approbation, par le gouvernement, d'une stratégie d'amélioration de la santé maternelle et infantile (2004–2015).
- Dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté, décision prise d'accroître progressivement la part des dépenses de santé dans le budget de l'État (de 6,3 % en 2003 à 11,9 % en 2015).
- Approbation, par le gouvernement, d'une stratégie sur les soins de santé primaires.
- Adoption, par le ministère de la Santé, du décret n° 446 relatif à l'incorporation de la dixième révision de la Classification internationale des maladies (CIM-10).
- Établissement et publication de la version finale de l'édition arménienne de la CIM-10.

- Élaboration d'un programme arménien de surveillance des maladies infectieuses et création d'un site Web à la fin de 2003.
- Élaboration, en collaboration avec l'OMS, d'un plan d'action national pour l'environnement et la santé approuvé par le gouvernement et par le président en août 2002.
- Approbation de la demande d'antituberculeux adressée par le gouvernement au Système mondial d'approvisionnement en médicaments.
- Élaboration d'un programme national de lutte contre la tuberculose fondé sur les recommandations de l'OMS et approuvé par le gouvernement en décembre 2003.
- Approbation, par le gouvernement en avril 2002, d'un programme national de prévention et de prise en charge de l'infection à VIH/sida. Création, le 1^{er} avril 2002, d'un Conseil national intersectoriel de prévention de l'infection à VIH/sida. Modification, le 4 décembre 2003, de la composition du Conseil pour y intégrer tous les programmes nationaux. Changement de nom du conseil, rebaptisé Conseil national intersectoriel des programmes de santé nationaux, présidé par le ministre de la Santé.
- Élaboration, avec l'OMS et l'ONUSIDA, d'un mécanisme de coordination au niveau des pays et soumission, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'une proposition de financement du programme national de prévention et de prise en charge de l'infection à VIH/sida. En 2003, approbation, par le fonds, d'une subvention biennale de 3,2 millions de dollars des États-Unis destinée au programme.

L'aide du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le soutien d'autres partenaires ont permis d'enrayer les épidémies de tuberculose et de paludisme, et une large couverture vaccinale a été mise en place.

L'assistance technique et les compétences de l'OMS ont grandement contribué à l'élaboration de documents nationaux d'orientation, de stratégies, de plans d'action et de textes législatifs visant à améliorer les services de santé ; cependant, pour mettre en œuvre et faire appliquer ces politiques, il faudrait soutenir davantage le ministère de la Santé.

Le bureau de pays de l'OMS et ses activités sont en cours d'intégration à la Maison des Nations Unies et aux activités des institutions et organes du système des Nations Unies. Il serait souhaitable de renforcer encore l'équipe de pays de l'OMS.

Principaux produits et activités élaborés et mis en œuvre par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe dans le pays en 2002–2003

- Élaboration d'une ébauche de plan national en faveur de la santé mentale et d'un projet de loi sur la santé mentale.
- Élaboration d'un document national d'orientation sur la politique de santé.
- Fourniture d'un document du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sur les politiques nationales de qualité des systèmes de santé.
- Établissement de la version finale d'un projet de plan national de lutte antitabac et présentation de ce document au gouvernement en vue de son adoption.
- Fourniture d'antipaludiques pour la saison 2003.
- Rapport d'évaluation du secteur pharmaceutique.
- Élaboration de normes de surveillance des maladies transmissibles.
- Rapport d'évaluation de la situation en matière d'environnement et de santé.
- Rapport (conclusions et recommandations) sur la transmission du VIH de la mère à l'enfant.
- Rapport sur des activités pilotes de dépistage et de prévention du cancer.

- Élaboration d'un plan quinquennal de mise en œuvre de la stratégie DOTS.
- Rapport technique sur la mise en œuvre de la stratégie DOTS.
- Publication en arménien d'un manuel sur la tuberculose à l'intention des étudiants en médecine et des médecins.
- Rapport d'évaluation des services de vaccination.
- Voyage d'étude sur la réforme du système de santé au Kirghizistan, suivi de l'élaboration d'un rapport contenant des observations et des recommandations.
- Aide à l'élaboration d'un projet de document national d'orientation, des efforts ayant été faits récemment pour associer tous les acteurs nationaux et internationaux à l'élaboration du document final.
- Organisation de sessions de formation de spécialistes locaux à la CIM-10 et à l'utilisation du programme informatique RUTENDON.
- Réalisation d'une étude sur la sous-notification de la mortalité/natalité.
- Voyage d'étude en Géorgie à des fins d'échange de données d'expérience sur des formulaires de notification s'inspirant de la CIM-10.
- Organisation d'une mission d'évaluation de la santé mentale.
- Aide à l'analyse de la situation et à l'évaluation des besoins en matière de sécurité transfusionnelle.
- Participation de spécialistes arméniens à la Conférence internationale sur le commerce illicite du tabac, à la réunion des nouveaux États indépendants sur la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) et à la cinquième session de l'Organe intergouvernemental de négociation.
- Aide accordée au ministère de la Santé pour organiser la campagne de la Journée mondiale sans tabac, avec une large couverture médiatique, des programmes, des spectacles et des tables rondes.
- Aide aux activités de surveillance du paludisme et préparation d'un important atelier intersectoriel sur l'actualisation des stratégies nationales de lutte antipaludique.
- Participation de spécialistes arméniens à une formation à la lutte antipaludique organisée à l'Institut Martsinovsky (Fédération de Russie).
- Offre d'une assistance technique à la mise au point de mécanismes de financement des soins de santé primaires et du système de santé, l'accent étant placé sur l'assurance-maladie.
- Aide à l'élaboration d'un document national d'orientation sur la réforme de l'hygiène de l'environnement.
- Aide à la poursuite de l'introduction de stratégies de l'OMS sur les soins périnataux, la PCIME et la protection de la santé des enfants de moins de cinq ans.
- Organisation de sessions de formation à différents aspects du programme de PCIME.
- Formation à la maternité sans risque et à la promotion de soins périnataux efficaces.
- Dans le cadre du programme de santé reproductive, octroi de bourses d'étude de la colposcopie et de l'histopathologie.
- Organisation d'une mission d'évaluation de la tuberculose.
- Tenue d'un atelier sur l'élaboration d'un plan national de prise en charge et de protocoles de traitement de l'infection à VIH/sida.
- Octroi de bourses d'étude des méthodes de diagnostic en laboratoire de la rougeole et de la rubéole.
- Organisation de cours de formation à l'intention d'administrateurs de rang intermédiaire du PEV.
- Aide à l'élaboration d'un plan d'action intégré sur l'élimination de la rougeole, la lutte contre les oreillons et la rubéole et la prévention du syndrome de rubéole congénitale.

- Participation de six fonctionnaires à un atelier sur la planification de la viabilité financière organisé par l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination et l'OMS.
- Voyages d'étude organisés pour acquérir une expérience de la mise en place d'Écoles-santé.
- Offre d'une assistance technique aux fins de l'élaboration d'un projet de plan d'action national sur l'atténuation des méfaits de l'alcool et de la drogue.
- Tenue d'un séminaire de formation sur les médias et l'alcool.
- Offre d'une assistance devant aider les administrateurs du PEV à mettre en œuvre des activités de post-éradication de la poliomyélite et à renforcer la surveillance de la paralysie flasque aiguë.
- Offre d'un soutien aux administrateurs du programme antipaludique national.

Autres aspects de la présence du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe dans le pays

- Transformation des postes d'agent de liaison et d'assistant administratif de postes temporaires en postes permanents (sélection de l'assistant administratif sur une nouvelle base contractuelle non encore effectuée). Formation approfondie du personnel local visant à mieux répondre aux besoins du pays.
- Participation du personnel local de l'OMS à l'établissement de la version finale du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2005–2009.
- Création d'un poste de chef de bureau international.

Le Bureau de pays de l'OMS en Arménie comprend le chef de bureau/agent de liaison et deux assistants administratifs.